

Année scolaire : 2020-2021

FICHE PROJET d'organisation

d'une action partenariale en EDD impliquant la participation d'intervenants extérieurs rémunérés.

Précisez :

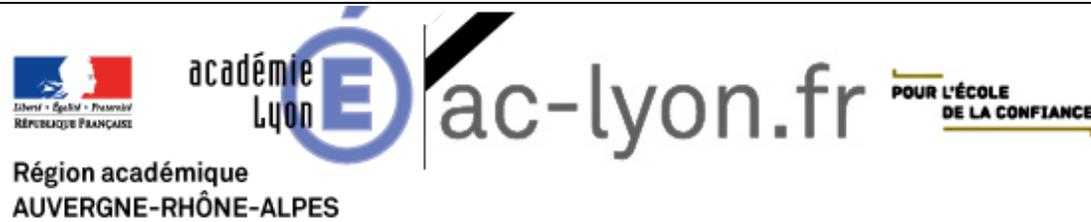
Cet imprimé est à renseigner conjointement par l'(les) enseignant(s) et l'intervenant. Il doit être adressé à l'IEN :

Ci-après, les dates des commissions :

- 21 et 22.06.2021 : toute action partenariale et toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 11.06.2021)
- 04 et 05.10.2021 : toute action partenariale et toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 25.09.2021)
- 13 et 14.12.2021 : toute action partenariale et classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 03.12.2021)
- 31.01.2022 : toute classe transplantée (dépôt des dossiers pour le 21.01.2022)

L'intervention ne peut débuter avant la validation du projet par l'IEN





Année scolaire 2021-2022.

Dossier unique de PROJET d'ACTION(s) PARTENARIALE(s) en Education au Développement Durable des écoles de la Métropole de Lyon et du département du Rhône.

L'enseignant renseigne ce dossier avec l'aide du (des) partenaire(s) sollicité(s) puis l'envoie à son IEN pour avis. Celui-ci le retourne à l'enseignant qui le transmet, s'il est validé, aux partenaires associatifs et aux partenaires financeurs. Un document d'aide à la rédaction est joint en annexe.

1. ECOLE

Classe(s) impliquée(s) dans le projet :

Nom, adresse : Ordinaire /en Diff. /REP /REP+	Directrice (directeur) de l'école :	Niveau :	Effectif :	Enseignant (s) :
Tél :	Porteur(se) du projet :			
Mail : ce.069@ac-lyon.fr				

2. Partenaires pédagogiques associatifs.

Nom de la structure :	Tél :	Adresse électronique :

3. Intitulé du projet d'action(s) partenariale(s) : _____

[Critères de validation par la circonscription.](#)

NB : La validation, ou non, du projet par l'IEN sera portée à la connaissance de la direction de l'école concernée via un document numérisé spécifique.

Le dossier unique de partenariat en EDD sera évalué selon les critères suivants :

- **Les partenaires mobilisés sont agréés au plan académique ou national ; ou non (si accord de la (du) directrice (directeur) de l'école.**
- **Ce projet s'inscrit dans les fondamentaux de l'EDD.** Les quatre piliers de l'EDD sont les dimensions :
 - Sociale (Ex : mise en œuvre de débats, conseils d'élèves, d'éco – délégués, jumelage de classes, ...)
 - Économique (Ex : éducation au choix face à une problématique économique : moins de plastiques, de sodas, ... mais quoi pour les remplacer ?)
 - Culturelle (Ex : productions artistiques à partir de matériaux réutilisables ; enjeux patrimoniaux ou territoriaux...)
 - Environnementale (sorties nature, qualité de l'eau, de l'air, biodiversité, jardinage, ...).
- **Le lien entre le projet d'école et le choix de ce projet pour l'EDD est explicite.**
- **Les modalités de co-interventions présentées sont équilibrées.** Il est donc important de bien renseigner les étapes de la séquence pédagogique.
- **Le déroulement du projet est cohérent en regard des objectifs visés.**
- **La démarche d'investigation scientifique est explicitement mise en œuvre.** Elle est visible dans le déroulement des séances.
- **L'évaluation des compétences acquises par les élèves est clairement anticipée.**
- **La valorisation du projet passe par l'engagement dans une action éco - citoyenne, au niveau local.**
- **Les modalités de communication sur le projet, en interne, et vers l'extérieur, sont précisées.**

4. Axe du projet d'école concerné par ce projet EDD:

5. Inscription de ce projet dans les parcours éducatifs des élèves (Réussite scolaire, EAC, Santé et Eco - Citoyen) :

6. Domaine(s) spécifique(s) du socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerné(s) :

7. L'école est – elle labellisée E3D (Cf. Annexe 1. Circulaire MEN 04/02/15) ? OUI NON

Si oui, depuis quelle année, et à quel niveau ?

8. **Projet(s) de la collectivité territoriale dans laquelle s'inscrit cette (ces) action(s) partenariale(s)** : Plan d'éducation au développement durable de la Métropole de Lyon ; Agenda 21 communal ; Plan Climat ; Contrat de rivière ; ...

--

9. **Démarche et partenariat** : Qui fait quoi au cours des différentes phases du projet ?

Étapes de la séquence pédagogique :	Dates ou période	Co-construction du projet	
Phase préparatoire avec le(s) partenaire(s).	Printemps 2019.		
		Contenus	Apprentissages visés pour les élèves.
Séances prévues hors présence du partenaire			
Séances en			

présence du partenaire			
Valorisation du projet : action(s) citoyenne(s) engagée(s) :			
Modalité(s) de communication (en interne et externe).			
Evaluations des compétences acquises par les élèves			
Compétences visées (EMC, sciences, géographie, ...)		Modalités d'évaluation (dispositif oral / écrit) :	

10. Budget prévisionnel équilibré.

DEPENSES		RECETTES	
Motif(s) de la dépense :	Montant	Source(s) de financement :	Montant

TOTAL :		TOTAL :	

Commentaires, avis et signature de (du) la directrice (directeur) de l'école :

→ TRANSMISSION du présent dossier à l'IEN de la circonscription pour validation.

Avis de l'IEN :

FAVORABLE

/

DEFAVORABLE

Tampon de la circonscription et signature.

Annexe : aide à la rédaction du Dossier Unique EDD 69.

1. Ecole :

- Renseignez **un dossier pour un projet EDD** ; à partir de 3 interventions (ou 6h) d'un partenaire extérieur. Le projet peut concerner une ou plusieurs classes dans un niveau - voire un cycle- mais pas plusieurs cycles. Les objectifs d'apprentissages et l'organisation de la séquence étant vraiment différents d'un cycle à l'autre. Une classe multi-niveaux se positionne dans un seul cycle.

En conséquence, si toutes les classes d'une école veulent mener un projet sur le même thème, il faut *a minima* un D.U. par cycle.

2. Partenaires :

- Les partenaires associatifs doivent être agréés au niveau académique ou national, ou à défaut, autorisés à intervenir par la (le) directrice (directeur).

4. Axe du projet d'école :

- Ne mentionnez que l'axe prioritaire concerné, tel qu'il est défini dans votre projet d'école (un copier-coller suffit).

5. Parcours éducatifs de l'élève :

- Précisez à la croisée de quel(s) parcours, et à quelle étape, vous positionnez ce projet.

8. Projet(s) de la collectivité territoriale dans laquelle s'inscrit cette (ces) action(s) partenariale(s) :

- Indiquez quels projets pour l'éducation au développement durable sont déployés sur votre territoire (communal et métropolitain).

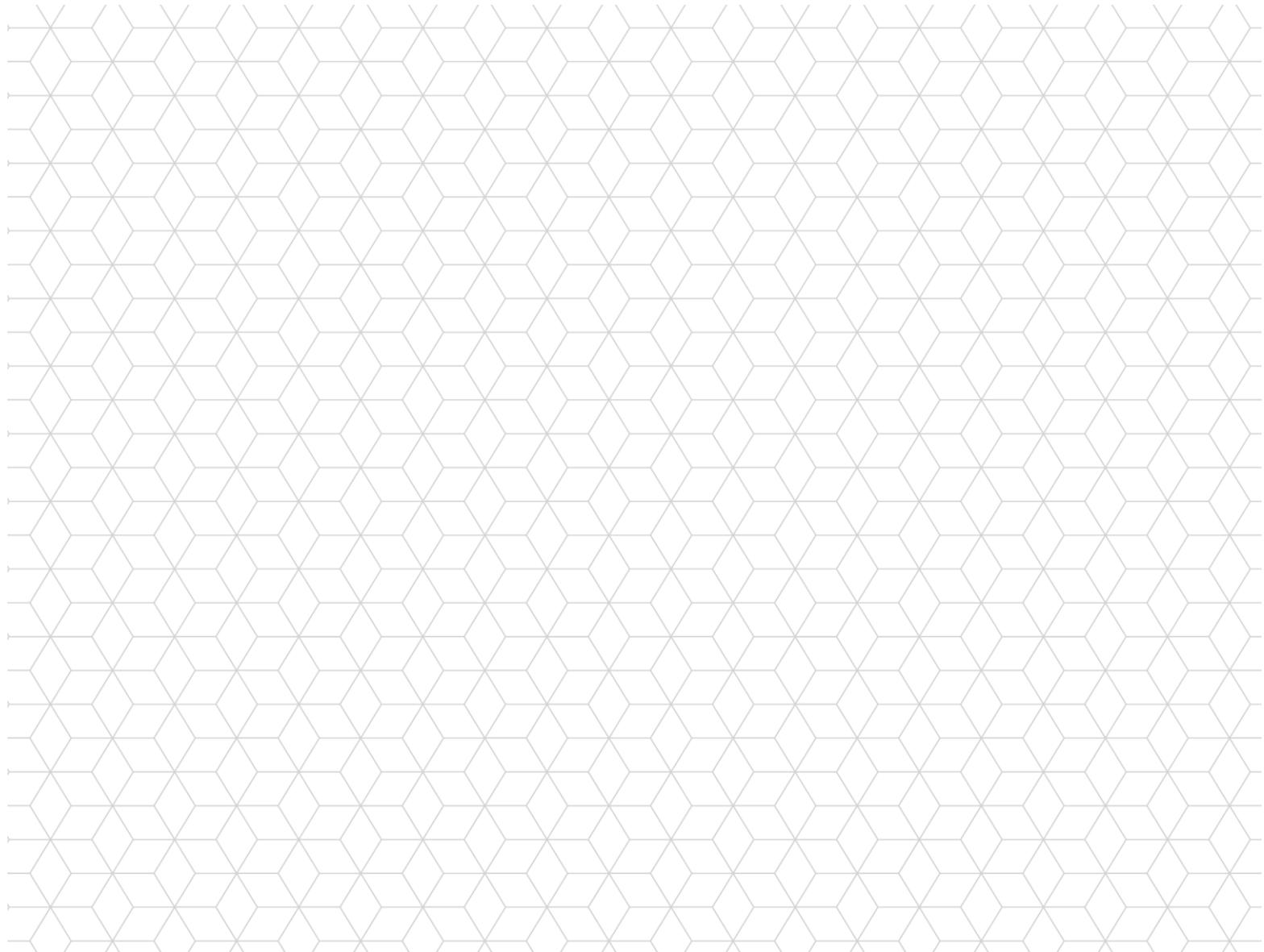
9. Séquence pédagogique :

- L'enseignant est à l'initiative du projet, il est maître de son déroulement et des objectifs à atteindre. Il doit intégrer les contributions des partenaires associatifs **dans son projet**, et non l'inverse. La conception du projet ne peut se réduire qu'au choix d'une proposition sur le catalogue d'un partenaire.
- Phase préparatoire : lors de cette rencontre, vous devrez ensemble construire les étapes du projet. Avec le partenaire, vous indiquerez ce que vous pouvez travailler avec vos élèves avant sa première intervention. Vous préciserez donc dans ce tableau la chronologie des séances que vous prévoyez sans, et avec le partenaire (avec par exemple, pour codage des séances : S1, S2...).
- Séances prévues hors présence et en présence du partenaire : vous écrirez pour chaque séance les contenus abordés et en regard, les apprentissages visés pour les élèves.
- Valorisation : cette étape est importante car elle doit conduire les élèves à s'engager dans une action éco - citoyenne, pour leur école, leur quartier, leur commune, ...
- Communication : elle doit être interne (informations auprès des autres classes, affichages...) **et** externe (événements avec les parents et les partenaires territoriaux, diffusion sur les médias scolaires ou locaux, retours d'expériences vers les partenaires financeurs ou intervenants).

- Evaluation des compétences : il s'agit bien ici **d'évaluer les compétences acquises par les élèves** et non le projet. Vous précisez donc les principales compétences visées pour les élèves dans le cadre de ce projet et indiquez, en regard, les modalités d'évaluation choisies (production orales ou écrites, artistiques ; marché de connaissances, ...).

10. Budget :

- Tout projet présentant un budget non équilibré (total recettes = total dépenses) ne pourra être validé par l'IEN. Vous devez donc connaître les sources de financement de vos dépenses, même si vous n'avez pas encore l'assurance qu'elles seront prises en charge par vos financeurs.



DSDEN du Rhône
Circonscription de BELLEVILLE
ce.ia69